

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

Saint-Jean-des-Champs

Préscrit le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

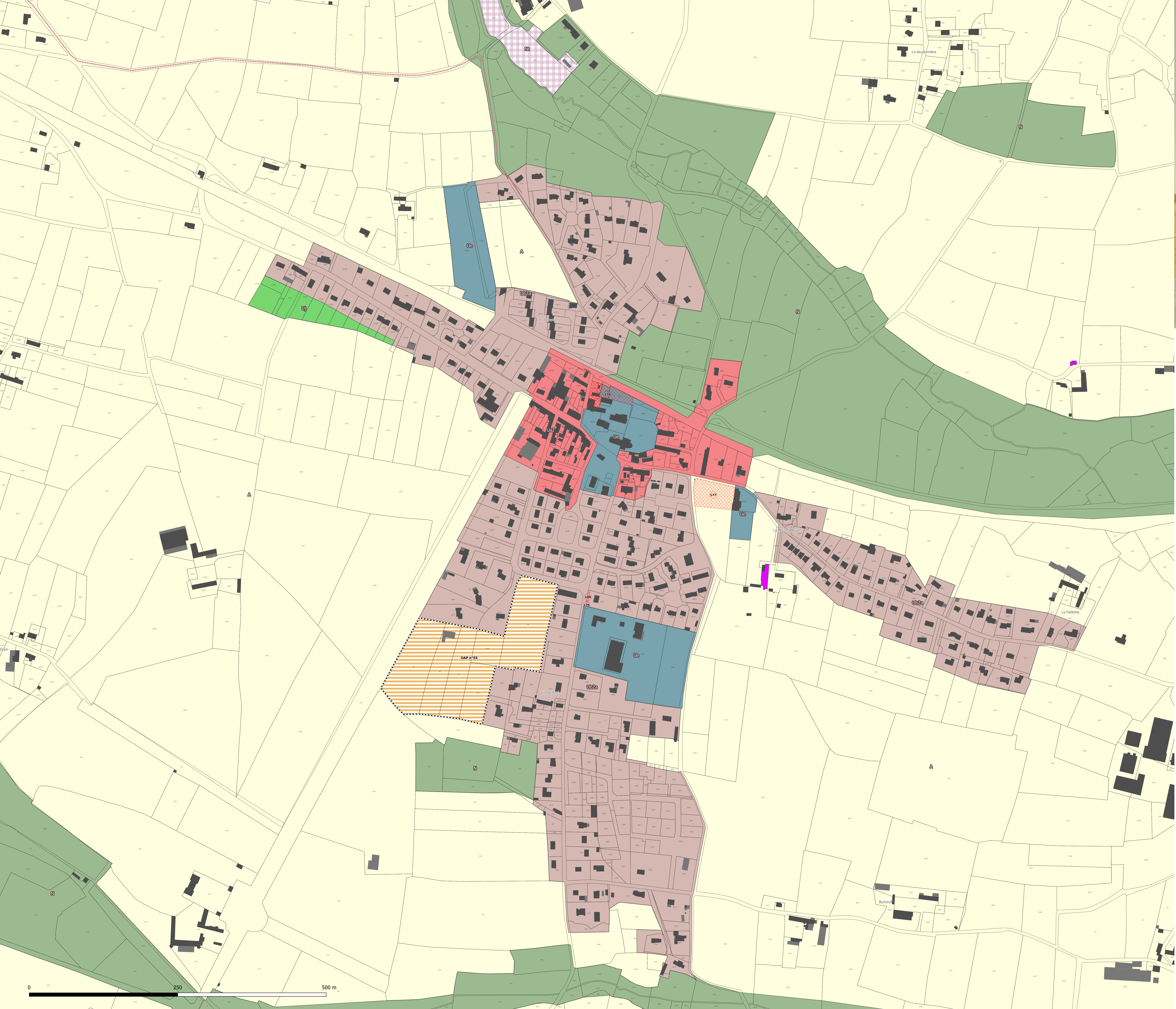
gama

zAD

capla

Granville Terre&Mer

Communauté de Communes



1. ZONES
- Zone Urbaine (U)

Ua2 : centre-bourg des autres communes

Ua2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Uj : secteur urbain de jardin
- Zone à Urbaniser (AU)

1AU2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer
- Zone Agricole (A)

A : zone agricole
- Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

Nt : secteur naturel touristique
2. PRESCRIPTIONS
- Chemin à préserver (L.151-38 CU)

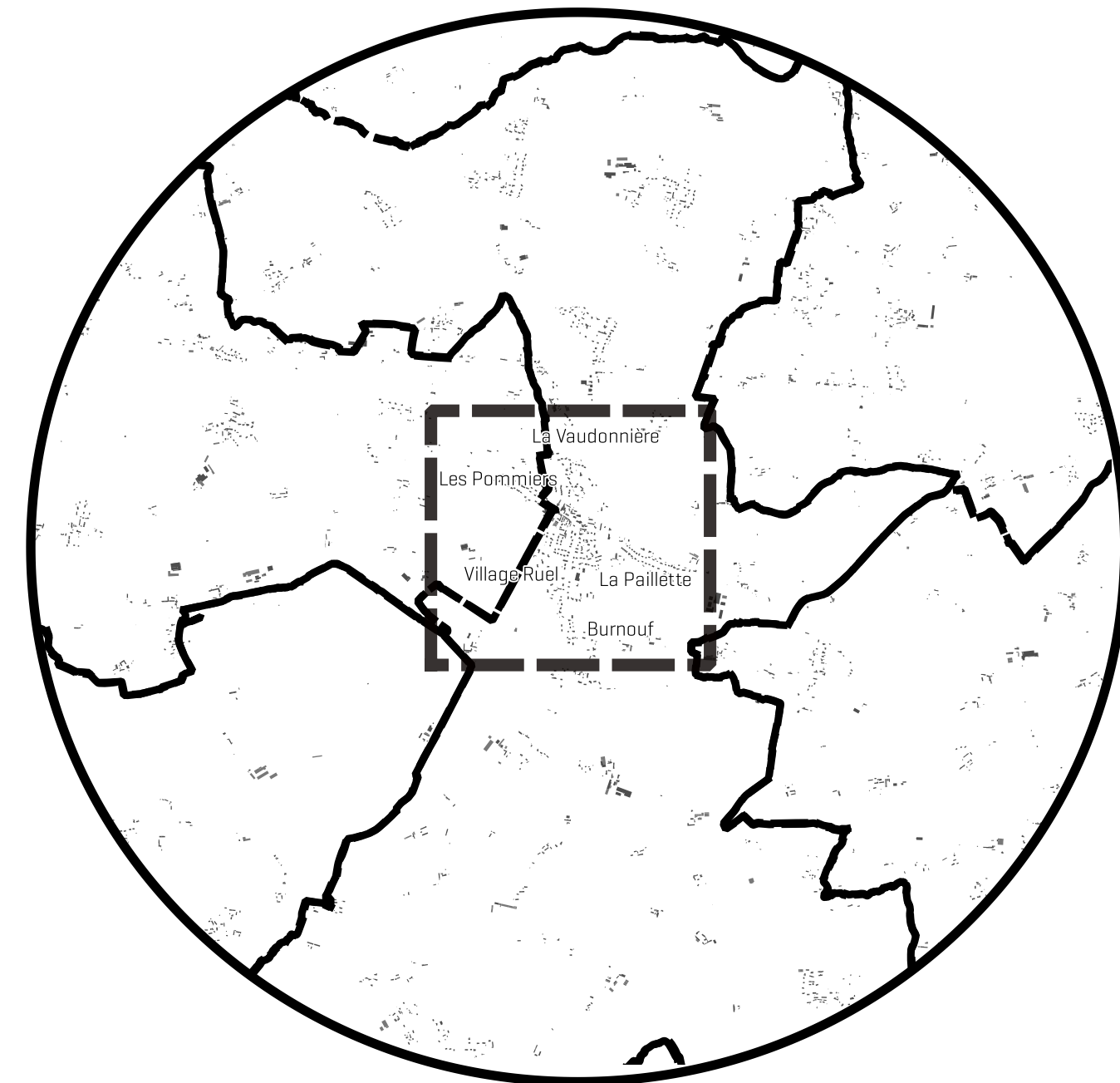
Emplacement réservé (L.151-41 CU)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

Bâtiment pouvant changer de destination
3. HABILLAGE
- Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger



Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêté